

500 000 francs d'indemnité, d'obtenir du gouvernement, pour les maisons à bâtir, une exemption d'impôts semblable à celle obtenue pour la rue Impériale de Lyon. Le gouvernement n'ayant pas consenti à l'exemption demandée, la ville dut résilier le marché et payer le dédit.

La résiliation du marché eut un contre-coup. Poncet avait emmené avec lui à Rouen toute une équipe d'entrepreneurs lyonnais, qui avaient en grande partie bâti la rue Impériale, et avec lesquels il se proposait d'exécuter les travaux de Rouen. Ces entrepreneurs, parmi lesquels étaient le serrurier Guigue et le maçon Malterre, intentèrent à leur tour à Poncet un procès en dommages-intérêts. Je ne sais dans quelles conditions d'association avec Poncet se trouvait M. Andrieux, avoué, le père du député et récent préfet de police, et qui avait dirigé à Lyon et à Rouen les opérations relatives à l'expropriation, mais il fut impliqué dans le procès, dont le palais lyonnais n'a point perdu le souvenir. Ce fut M. Andrieux qui plaida lui-même et obtint gain de cause.

Quant à la Société Poncet et Lévy, qui avait déjà payé fort cher ses capitaux, elle dut céder à vil prix des matériaux de démolition à un M. Pierquin, de Rouen. Enfin, pour terminer l'opération, il se forma une nouvelle société, composée de MM. Brière, Lévy et Pierquin, qui racheta à la Société Poncet et Lévy tous les terrains expropriés. La ville, eu égard à la difficulté de trouver des constructeurs, donna à la nouvelle Société une prime de 40 francs par mètre carré de maison construite.

La mise en regard du prix de ces terrains et du prix des terrains de Lyon est curieuse. Les trois associés se partagèrent les terrains de la manière suivante : M. Brière eut le droit de choisir le premier ce qu'il voulait, en payant le terrain à raison de 80 francs le mètre. M. Pierquin eut le droit de choisir le second, en payant le terrain à raison de 70 francs. Enfin, M. Lévy dut garder tout le reste en payant 60 francs <sup>1</sup>. Quelle différence d'avec nos prix de Lyon !

Malgré les mécomptes ou peut-être à cause des mécomptes,

<sup>1</sup> Je dois la plupart des renseignements sur l'entreprise de Rouen à l'extrême obligeance de M. Brière, directeur du *Journal de Rouen*, et le fils de M. Brière, de la société Brière, Lévy et Pierquin.